

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 314

5 février 2015

SOMMAIRE

Aldgate Holdings S.à r.l.	15063	Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	15030
Alverca (Retail) Holdco S.à r.l.	15034	Links Bidco S.à r.l. Propco 1	15030
Areo S.à r.l.	15051	Lux Autoland	15032
Areo S.à r.l.	15042	Lux-Créations	15032
Gentherm Luxembourg II	15030	Luxembourg Business Services S.à r.l. ...	15029
Giada S.A.	15029	LUX-Hâm S.à r.l.	15033
Giga Blocs S.à r.l.	15027	Luxmaster S.A.	15031
Gilux S.A.	15033	LV Investissement Europe S.à r.l.	15031
Global Sat S.A.	15033	Magalhaes S.A.	15031
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	15030	Mail Order World S.A.	15033
Groupe T.L.I Sàrl	15027	Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette ...	15032
GVBB Holdings S.à r.l.	15028	M.I.D. Services S.A.	15032
Hansa Private Equity Partners S.à r.l. ...	15026	M.I.D. Services S.A.	15031
Haybom	15027	Millem Invest S.à r.l.	15032
HECKER Automotive S.à r.l.	15027	MJH SA	15033
HINZ Luxembourg G.m.b.H.	15027	Oldalinvest S.A.	15026
Honey S.à r.l.	15028	"OL Investissements"	15068
Hung 1 Sàrl	15029	Patron Logan S.à r.l.	15026
lahai	15028	Paulonord Invest S.A.	15067
Immondorf SA	15029	Philba Renting SC	15070
International Maritime & Construction Services S.A.	15028	Reedo Luxembourg S.à r.l.	15042
International Real Estate Management S.A.	15028	Sofinter-BDO	15026
Interpneus S.à r.l.	15029	THOMAS & PIRON GROUPE (Luxem- bourg) SA	15066
IP Consulting S.A.	15072	Torelb S.A.	15059

Patron Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.208.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
 - M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014208384/19.

(140232996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Oldalinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.192.

—
Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208363/10.

(140233136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sofinter-BDO, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014208583/10.

(140231970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.021.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société tenue en date du 20 novembre 2014 que le mandat de la société KPMG Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, est renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002336/15.

(150001317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Haybom, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 132.873.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015002338/11.

(150002031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

HECKER Automotive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9752 Hamiville, Maison 1.
R.C.S. Luxembourg B 149.538.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015002339/12.

(150001622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

HINZ Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 94.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HINZ Luxembourg G.m.b.H.
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015002340/11.

(150001477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Giga Blocs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 15, rue Ribeschpont.
R.C.S. Luxembourg B 162.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002317/10.

(150001594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Groupe T.L.I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 144.738.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015002310/10.

(150001756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Iahai, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 175.016.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015002363/14.

(150002170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015002403/12.

(150001217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

International Maritime & Construction Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.623.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002352/9.

(150001885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Honey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 138.078.

—
Les comptes annuels au 31. Dezember 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002343/9.

(150001558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.187.446,37.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015002326/10.

(150001825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Interpneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Niederkorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.

R.C.S. Luxembourg B 163.206.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002405/9.

(150001304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002334/9.

(150001978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Giada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.748.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 02 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, Expert-comptable, né le 26.09.1967 à FAMECK, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

GIADA S.A.

Référence de publication: 2015002316/14.

(150001830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Luxembourg Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 44, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.330.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Luxembourg Business Services S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015002468/12.

(150001611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Immondorf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 93.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2015002348/10.

(150001965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Les comptes consolidés de la société mère au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kesa Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015002435/12.

(150001760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.441.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2013 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2013 déposé le 28 juillet 2014 no L140132684) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015002454/12.

(150001764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.001.010,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.675.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2014 que:

(i) la démission de Monsieur Donald JOYCE, gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2014;

(ii) Monsieur Anthony ELLIS, né le 17 juin 1946 à la Barbade, demeurant professionnellement à 4th Floor, Williams Tower, Warrens, St. Michael, BB22026 Barbade, a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 31 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002308/17.

(150001788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Gentherm Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.252.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015002300/13.

(150001912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Luxmaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 139.823.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXMASTER S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015002485/12.

(150001864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Magalhaes S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.927.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de classe A de la société, en remplacement le administrateur démissionnaire, Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2015002497/16.

(150001251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 114.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015002493/11.

(150001643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

LV Investissement Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 110.911.

EXTRAIT

En date du 10 décembre 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof à la date effective du 10 décembre 2014.

L'adresse professionnelle du gérant unique de la Société est aussi transférée au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Windhof, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2015002489/15.

(150001584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Lux Autoland, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 112.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002480/10.

(150001744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4328 Esch-sur-Alzette, 1-2, an der Schmelz.
R.C.S. Luxembourg B 8.929.

Les comptes de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Losch.

Référence de publication: 2015002501/11.

(150001879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

M.I.D. Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 114.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015002492/11.

(150001630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Lux-Créations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 10, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 142.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002482/10.

(150001745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Millem Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.478.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 31 décembre 2014 que:
Le siège social de la Société a été transféré du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002504/12.

(150001747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Mail Order World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.043.

—
Extrait du procès-verbal d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société le 02 janvier 2015

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2015002511/12.

(150001787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

LUX-Hâm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.
R.C.S. Luxembourg B 51.197.

—
Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015002483/10.

(150001934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Global Sat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 44, Z.A.E. Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 71.218.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015002322/12.

(150001726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015002525/10.

(150001384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.771.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015002319/10.

(150001742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Alverca (Retail) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.374.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE NINTH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Figo (Retail) Topco S.à r.l. (formerly known as Manganese Investment S.à r.l.), a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 188.873,

represented by Maître Mathieu GIROTTO, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 8 December 2014 which proxy shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Alverca (Retail) Holdco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Alverca (Retail) Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Figo (Retail) Topco S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

All the shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDVIERZEHN,
AM NEUNTEN TAG DES MONATS DEZEMBER,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen,

Figio (Retail) Topco S.à r.l. (früher bekannt als Manganese Investment S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 188.873,

hier vertreten durch Maître Mathieu GIOTTO, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 8. Dezember 2014, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Alverca (Retail) Holdco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Alverca (Retail) Holdco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben

keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine eigenen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Zeichnung und zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Figio (Retail) Topco S.à r.l.	500	EUR 12.500
Summe	500	EUR 12.500

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.400,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GIROTTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Januar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015003536/462.

(150003692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Reedo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 191.469.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

La nomination avec effet au 16 décembre 2014 de Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

La nomination avec effet au 16 décembre 2014 de Qingqi Peng, avec adresse privée au 5, Chefang Street, 362008 Quanzhou Luojiang, Chine, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

La nomination avec effet au 16 décembre 2014 de Chang Zhang, avec adresse privée au 73 East of Zengjing Village, 362200 Quanzhou Jinjiang, Chine, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 16 décembre 2014 de:

Gérant A:

- Mr. Qingqi Peng

Gérant B:

- Chang Zhang

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014208457/25.

(140232238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 176.320,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

—
In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-245882,

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263275,

3. Chenavari Investment Managers Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-210641,

4. Chenavari Credit Trading L Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263087,

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263279,

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, a limited partnership registered in Delaware under number 5302727 having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, acting by its general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (GENERAL PARTNER) Limited, a company incorporated in the Cayman Islands with registered number 275961 and whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-76244, acting by its general partner CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, a partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-281306

8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP, a limited partnership registered in Delaware under number 5302731, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, acting by its general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partner) Limited, a company incorporated in the Cayman Islands with registered number 275951 and whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

9. Chenavari Credit Trading A Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-211838,

10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263267,

11. Chenavari Capital Solutions Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey, GY4 6RT, registered with the Company Register of Guernsey under number 56977,

12. TORO CAPITAL I, société en commandite par actions, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, registered with the Company Register of the Grand-Duchy of Luxembourg under number B 143.280, acting by its general partner Toro, a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office 2 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Company Register of the Grand-Duchy of Luxembourg under number B 143.992;

13. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

14. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

All hereby represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of fourteen (14) proxies given under private seal.

(1. to 14. here-above being referred to as the "Shareholders", and 1, 4, 5, 6, 7. here-above being hereafter referred to as the "Subscribers"),

The said proxies, after having been initialled and signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of AREO S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organised under the laws of Luxembourg as a securitisation

undertaking under the law of 22 March 2004, with a share capital of one hundred seventy-one thousand three hundred nineteen euros and one eurocent (EUR 171,319.01), having its registered office at 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.948 (the "Company"), incorporated further to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), of 6 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969, of 11 May 2011. The articles of association (the "Articles of Association") were last amended further to a deed of the undersigned notary of 17 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, duly represented as mentioned above, declares that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To rectify the second paragraph of the third resolution taken by the shareholders of the company further to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2014 (only in the English version of the deed).

2. To create one (1) additional class of shares to be denominated: compartment 8 shares (the "Compartment 8 Shares") with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

3. To increase the Company's share capital by an amount of five thousand one euros (EUR 5,001), so as to raise it from its current amount of one hundred seventy-one thousand three hundred nineteen euros and one eurocent (EUR 171,319.01) to one hundred seventy-six thousand three hundred twenty euros and one eurocent (EUR 176,320.01) by the issue of five hundred thousand one hundred (500,100) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to compartment 8 which has been created by the board of managers of the Company on 6 March 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association (the "Compartment 8"), having the rights described in the Articles of Association of the Company.

4. To accept the subscription by Chenavari Credit Trading D Limited to ninety-four thousand three hundred (94,300) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of nine hundred forty-three euros (EUR 943), as well as the payment of an aggregate share premium of ninety-three thousand three hundred forty-three (EUR 93,343) linked to Compartment 8.

5. To accept the subscription by Chenavari Credit Trading SF Limited to fifty-six thousand seven hundred (56,700) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of five hundred sixty-seven euros (EUR 567), as well as the payment of an aggregate share premium of fifty-six thousand one hundred euros (EUR 56,100) linked to Compartment 8.

6. To accept the subscription by Chenavari Credit Trading L Limited to one hundred thirteen thousand three hundred (113,300) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one thousand one hundred thirty-three euros (EUR 1,133), as well as the payment of an aggregate share premium of one hundred twelve thousand two hundred one euros (EUR 112,201) linked to Compartment 8.

7. To accept the subscription by CIM SG European Opportunities Fund LP to ninety-nine thousand eight hundred (99,800) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of nine hundred ninety-eight euros (EUR 998), as well as the payment of an aggregate share premium of ninety-eight thousand seven hundred sixty-four euros (EUR 98,764) linked to Compartment 8.

8. To accept the subscription by Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP to one hundred thirty-six thousand (136,000) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one thousand three hundred sixty euros (EUR 1,360), as well as the payment of an aggregate share premium of (EUR 134,593) linked to Compartment 8.

9. To amend article 8 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items; and

10. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to rectify the second paragraph of the third resolution taken by the shareholders of the Company further to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2014 (only in the English version of the deed) to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred and seventy one thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 171,319.01) represented by:

126,319 (one hundred and twenty six thousand three hundred and nineteen) shares, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
 - 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares";
 - 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares"
 - 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares"
 - 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares"
 - 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares"
 - 320 (three hundred twenty) S shares linked to compartment S called "Compartment S Shares"
 - 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
 - 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares";
 - 25,000 (twenty-five thousand) 6 shares linked to compartment 6 called "Compartment 6 Shares";
 - 25,000 (twenty-five thousand) 7 shares linked to compartment 7 called "Compartment 7 Shares";
- and by 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) share, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent), divided in the following classes of shares:
- 1 (one) 1 share linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share"
 - 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares"; (together, the "Shares")."

Second resolution

The Shareholders resolved to create one (1) additional class of shares to be denominated: Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

Third resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of five thousand one euros (EUR 5,001), so as to raise it from its current amount of one hundred seventy-one thousand three hundred nineteen euros (EUR 171,319) to one hundred seventy-six thousand three hundred twenty euros (EUR 176,320) by the issue of five hundred thousand one hundred (500,100) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to Compartment 8 which has been created by the board of managers of the Company on 6 March 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association, having the rights described in the Articles of Association of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mrs Monique Drauth, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Shareholders and the Subscribers.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Chenavari Credit Trading D Limited, prenamed, to ninety-four thousand three hundred (94,300) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of nine hundred forty-three euros (EUR 943), as well as the payment of an aggregate share premium of ninety-three thousand three hundred forty-three (EUR 93,343) linked to Compartment 8.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Chenavari Credit Trading SF Limited, prenamed, to fifty-six thousand seven hundred (56,700) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of five hundred sixty-seven euros (EUR 567), as well as the payment of an aggregate share premium of fifty-six thousand one hundred euros (EUR 56.100) linked to Compartment 8.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of Chenavari Credit Trading L Limited, prenamed, to one hundred thirteen thousand three hundred (113,300) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one thousand one hundred thirty-three euros (EUR 1,133), as well as the payment of an aggregate share premium of one hundred twelve thousand two hundred one euros (EUR 112,201) linked to Compartment 8.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of CIM SG European Opportunities Fund LP, prenamed, to ninety-nine thousand eight hundred (99,800) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of nine hundred ninety-eight euros (EUR 998), as well as the payment of an aggregate share premium of ninety-eight thousand seven hundred sixty-four euros (EUR 98,764) linked to Compartment 8.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of by Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, prenamed, to one hundred thirty-six thousand (136,000) Compartment 8 Shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each linked to the Compartment 8, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one thousand three hundred sixty euros (EUR 1,360), as well as the payment of an aggregate

share premium of one hundred thirty-four thousand five hundred ninety-three euros (EUR 134,593) linked to Compartment 8.

The Shareholders resolved to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the amount of five hundred thousand two euros (EUR 500,002) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred thousand two euros (EUR 500,002), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 8 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred seventy-six three hundred twenty Euros and one Eurocent (EUR 176,320.01), represented by one hundred twenty-six thousand three hundred nineteen (126,319) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
- 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares";
- 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares"
- 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares"
- 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares"
- 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares"
- 320 (three hundred twenty) S shares linked to Compartment 8 called "Compartment 8 Shares"
- 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
- 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares";

- 25,000 (twenty-five thousand) 6 shares linked to compartment 6 called "Compartment 6 Shares";
- 25,000 (twenty-five thousand) 7 shares linked to compartment 7 called "Compartment 7 Shares";
and by five million one hundred one (5,000,101) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), divided in the following classes of shares:

- 1 (one) 1 shares linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share";
- 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares";
- 500,100 (five hundred thousand one hundred) 8 shares linked to compartment 8 called "Compartment 8 Shares", (together, the "Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, the Company shall have a share premium account for each compartment (the "Compartment Share Premium Account") which shall be distributable exclusively to the holders of the shares linked to such compartment in proportion to their shareholdings in the shares linked to such compartment. The amount of the Compartment Share Premium Account may be used at the discretion of the board of managers to provide for the payment of any shares linked to such compartment which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of shares linked to such compartment or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

Ont comparu:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-245882,
2. Chenavari Real Estate Trading Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263275,
3. Chenavari Investment Managers Holdings, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-210641,
4. Chenavari Credit Trading L Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263087,
5. Chenavari Credit Trading SF Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263279,
6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, un limited partnership, enregistré au Delaware sous le numéro 5302727, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant via son general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (GENERAL PARTNER) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275961, et dont le siège social est situé à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,
7. CIM SG European Opportunities Fund LP, un limited partnership régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-76244, agissant via son general partner CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, un partnership régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro MC-281306,
8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP, un limited partnership, enregistré au Delaware sous le numéro 5302731, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant via son general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275951, et dont le siège social est situé à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,
9. Chenavari Credit Trading A Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-211838,
10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263267,
11. Chenavari Capital Solutions Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey, GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 56977,
12. TORO CAPITAL I, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 11, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 143.280, agissant via son general partner Toro, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 2 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 143.992;
13. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro CR-100202. agissant au nom et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio,
14. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Caïmans

sous le numéro CR-100202, agissant au nom et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

tous ici représentées par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatorze (14) procurations donnée sous seing privé.

(Les comparantes 1, à 13. ci-dessus sont ci-après dénommées comme les "Associés") et les comparantes 1, 4, 5, 6, 7, ci-dessus sont ci-après dénommées comme les "Souscripteurs"),

Lesdites procurations, qui après avoir été paraphées et signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'ils détiennent toutes les parts sociales d'AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg comme société de titrisation en vertu de la loi du 22 mars 2004, ayant un capital social s'élevant à cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euros et un cent d'euro (171.319,01 EUR), et ayant son siège social à 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.948 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), le 6 janvier 2011 publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 969, du 11 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussignée du 17 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent avoir été dûment informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Rectifier le deuxième paragraphe de la troisième résolution adoptée par les Associés de la Société à la suite d'un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2014 (dans la version anglaise de l'acte seulement).

2. Créer une (1) classe de parts sociales additionnelles à dénommer: parts sociales du compartiment 8 (les "Parts Sociales du Compartiment 8") ayant une valeur d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits prévus dans les Statuts de la Société.

3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille un euros (EUR 5.001,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euros et un cent d'euro (EUR 171.319,01) à un montant de cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un cent d'euro (EUR 176.320,01) par l'émission de cinq cent mille cent (500.100) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune liée au compartiment 8 qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 6 mars 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société (le "Compartiment 8") ayant toutes les droits prévus dans les Statuts de la Société.

4. Accepter la souscription par Chenavari Credit Trading D Limited à quatre-vingt-quatorze mille trois cent (94.300) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de neuf cent quarante-trois euros (EUR 943,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-trois euros (EUR 93.343,-) liée au Compartiment 8.

5. Accepter la souscription par Chenavari Credit Trading SF Limited à cinquante-six mille sept cent (56.700) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinq cent soixante-sept euros (EUR 567,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission s'élevant à cinquante-six mille cent euros (EUR 56.100) liée au Compartiment 8.

6. Accepter la souscription par Chenavari Credit Trading L Limited à cent treize mille trois cents (113.300) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de mille cent trente-trois euros (EUR 1.133) ainsi que le paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent douze mille deux cent un euros (EUR 112.201,-) liée au Compartiment 8.

7. Accepter la souscription par CIM SG European Opportunities Fund LP à quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (99.800) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 998,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 98.764) liée au Compartiment 8.

8. Accepter la souscription par Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP à cent trente-six mille (136.000) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et le paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de mille trois cent soixante euros (EUR 1.360,-) ainsi que le paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize euros (EUR 134.593) liée au Compartiment 8.

9. Modifier l'article 8 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents; et

10. Divers.

Les parties comparantes ont demandé au notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de rectifier le deuxième paragraphe de la troisième résolution adoptée par les Associés de la Société à la suite d'un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2014 (dans la version anglaise de l'acte seulement) comme suit:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at one hundred and seventy one thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 171,319.01) represented by:

126,319 (one hundred and twenty six thousand three hundred and nineteen) shares, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
 - 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares";
 - 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares";
 - 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares";
 - 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares";
 - 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares";
 - 320 (three hundred twenty) S shares linked to compartment S called "Compartment S Shares";
 - 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
 - 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares";
 - 25,000 (twenty-five thousand) 6 shares linked to compartment 6 called "Compartment 6 Shares";
 - 25,000 (twenty-five thousand) 7 shares linked to compartment 7 called "Compartment 7 Shares";
- and by 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) share, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent), divided in the following classes of shares:
- 1 (one) 1 share linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share"
 - 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares"; (together, the "Shares")."

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de créer une (1) classe de parts sociales additionnelle à dénommer: Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur d'un cent euro (EUR 0.01,-), ayant les droits énoncés dans les Statuts de la Société.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille un euros (EUR 5.001), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euros et un cent d'euro (EUR 171.319,01) à un montant de cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un cent d'euro (EUR 176.320,01) par l'émission de cinq cent mille cent (500.100) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01,-) chacune liée au Compartiment 8 qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 6 mars 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société ayant toutes les droits prévus dans les Statuts de la Société.

Souscription / Paiement

Est ensuite intervenue Mme Monique Drauth,, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire et représentant dûment autorisé par des Associés et les Souscripteurs.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari Credit Trading D Limited, susmentionnée, à quatre-vingt-quatorze mille trois cents (94.300) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de neuf cent quarante-trois euros (EUR 943,-) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-trois euros (EUR 93.343) liée au Compartiment 8.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari Credit Trading SF Limited, susmentionnée, à cinquante-six mille sept cents (56.700) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinq cent soixante-sept euros (EUR 567,-) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à cinquante-six mille cent (EUR 56.100) liée au Compartiment 8.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari Credit Trading L Limited, susmentionnée, à cent treize mille trois cents (113.300) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01,-) chacune rattachée au Compartiment 8 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de mille cent trente-trois euros (EUR 1.133,-) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent douze mille deux cent un euros (EUR 112.201) liée au Compartiment 8.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CIM SG European Opportunities Fund LP, susmentionnée, à quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents (99.800) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 998,-) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 98.764) liée au Compartiment 8.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, susmentionnée, à cent trente-six mille (136.000) Parts Sociales du Compartiment 8 ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune rattachée au Compartiment 8 et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de mille trois cent soixante euros (EUR 1.360,-) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize euros (EUR 134.593) liée au Compartiment 8.

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscriptions et ces paiements et reconnaissent que le montant de cinq cent mille deux euros (EUR 500.002,-) a été intégralement payé en espèces et que la Société a à sa disposition le montant total de cinq cent mille deux euros (EUR 500.002,-), preuve de ces paiements a été apportée au notaire qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-seize mille trois cent vingt euros et un cent d'euro (EUR 176.320,01) représenté par cent vingt-six mille trois cent dix-neuf (126.319) parts sociales chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) divisées en classes de parts sociales suivantes:

- 12.000 (douze mille) parts sociales ordinaires dénommées "Parts Sociales Ordinaires";
- 100 (cent) parts sociales A rattachées au compartiment A dénommées "Parts Sociales du Compartiment A";
- 100 (cent) parts sociales B rattachées au compartiment B dénommées "Parts Sociales du Compartiment B";
- 100 (cent) parts sociales C rattachées au compartiment C dénommées "Parts Sociales du Compartiment C";
- 100 (cent) parts sociales D rattachées au compartiment D dénommées "Parts Sociales du Compartiment D";
- 100 (cent) parts sociales E rattachées au compartiment E dénommées "Parts Sociales du Compartiment E";
- 320 (trois cent vingt) parts sociales S rattachées au compartiment 8 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 8";
- 1 (une) part sociale 4 rattachée au compartiment 4 dénommée "Part Sociale du Compartiment 4";
- 63.498 (soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales rattachées au compartiment 5 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 5";
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 6 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 6";
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 7 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 7";

et par cinq millions cent une (5.000.101) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) divisées en classes de parts sociales suivantes:

- 1 (une) part sociale 1 rattachée au compartiment 1 dénommée "Part Sociale du Compartiment 1";
- 4.500.000 (quatre millions cinq cent mille) parts sociales T rattachées au compartiment T dénommées "Parts Sociales du Compartiment T";
- 500.100 (cinq cent mille cent) parts sociales 8 rattachées au compartiment 8 dénommées "Parts Sociales du Compartiment 8",
(ensemble, les "Parts Sociales").

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) prise conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

En complément du capital souscrit, la Société dispose d'un compte de prime d'émission pour chaque compartiment (le "Compte de Prime d'Émission de Compartiment"), lequel sera distribuable exclusivement aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment en proportion avec leur participation de parts liées à un tel compartiment. Le montant du Compte de Prime d'émission peut être utilisé à la discrétion du conseil de gérance pour le paiement de parts liées à un tel compartiment que la Société peut racheter de ses associés, pour la compensation de pertes nettes réalisées, pour le paiement d'une distribution aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment ou afin de réserver des fonds à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mandataire des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62068. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003572/482.

(150003610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 4.626.319,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"),

Appeared the following:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-245882,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263275,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

3. Chenavari Investment Managers Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-210641,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2014.

4. Chenavari Credit Trading L Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263087,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263279,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Company Register of the Delaware, United States of America, under number 5302727, acting by its general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services

Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number 275961,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-76244, acting by its general partner CIM SG European Opportunities Fund (General Partner) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-MC-281306,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Company Register of the Delaware, United States of America, under number 5302731, acting by its general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partner) Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number 275951,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

9. Chenavari Credit Trading A Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-211838,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263267,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

11. Chenavari Capital Solutions Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey, GY4 6RT, registered with the Company Register of Guernsey under number 56977,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

12. Toro Capital I, société en commandite par actions, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118, Luxembourg, registered with the Company Register of the Grand-Duchy of Luxembourg under number 143.280, acting through and on behalf of its sub-funds Toro IA and Toro IB, acting by its general partner Toro Sarl, a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office 2, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Company Register of the Grand-Duchy of Luxembourg under number B 143.992;

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on [DATE].

13. Crown Managed Accounts SPC., a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at - Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY-1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202 acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 December 2014.

14. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY-1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202 acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio,

hereby represented by Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 December 2014.

(1. to 13. here-above being referred to as the "Shareholders"),

(1, 6, 7, 11 and 14. here-above being hereafter referred to as the "Subscribers"),

The said proxies, after having been initialled and signed *in* varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of AREO S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organised under the laws of Luxembourg as a securitisation undertaking under the law of 22 March 2004, with a share capital of one hundred twenty-six thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 126,319.01), having its registered office at 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.948 (the "Company"), incorporated further to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

of 6 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969, of 11 May 2011. The articles of association (the "Articles of Association") were last amended further to a deed of the undersigned notary of 30 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3630, of 29 November 2014. The appearing parties, duly represented as mentioned above, declares that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create one (1) additional class of shares to be denominated compartment T shares (the "Compartment T Shares") with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

2. To increase the Company's share capital by an amount of forty five thousand Euro (EUR 45,000), so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-six thousand three hundred nineteen Euros and one cent (EUR 126,319.01) to one hundred and seventy one thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 171,319.01) by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to compartment T which has been created by the board of managers of the Company on 6 March 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association (the "Compartment T"), having the rights described in the Articles of Association of the Company.

3. To accept the subscription by:

- Chenavari Capital Solutions Limited to eight hundred and sixty thousand (860,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of eight thousand six hundred Euros (EUR 8,600.-) as well as the payment of an aggregate share premium of eight hundred and fifty one thousand four hundred Euros (EUR 851,400.-) linked to Compartment T;

- Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund L.P to one million four hundred thousand (1,400,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fourteen thousand Euros (EUR 14,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of one million three hundred and eighty six thousand Euros (EUR 1,386,000.-) linked to Compartment T;

- Chenavari Credit Trading D Limited to one million two hundred thousand (1,200,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of twelve thousand Euros (EUR 12,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of one million one hundred and eighty eight thousand Euros (EUR 1,188,000.-) linked to Compartment T;

- CIM SG European Opportunities Fund LP to four hundred thousand (400,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of four thousand Euros (EUR 4,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of three hundred and ninety six thousand Euros (EUR 396,000.-) linked to Compartment T;

- Crown Managed Accounts SPC acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio to six hundred and forty thousand (640,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of six thousand four hundred Euros (EUR 6,400.-) as well as the payment of an aggregate share premium of six hundred and thirty three thousand six hundred Euros (EUR 633,600.-) linked to Compartment T;

4. To amend article 8 of the Company's Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions adopted unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to create one (1) additional class of shares to be denominated: Compartment T Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the rights set out in the Company's Articles of Association.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty five thousand Euro (EUR 45,000.-), so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-six thousand three hundred nineteen Euros and one cent (EUR 126,319.01) to one hundred and seventy one thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 171,319.01) by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to Compartment T which has been created by the board of managers of the Company on 6 March 2014 according to article 12 of the Company's Articles of Association, having the rights described in the Articles of Association of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mr. Mustafa NEZAR, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Shareholders and the Subscribers.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of:

- Chenavari Capital Solutions Limited, prenamed, to eight hundred and sixty thousand (860,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of eight thousand six hundred Euros (EUR 8,600.-) as well as the payment of an aggregate share premium of eight hundred and fifty one thousand four hundred Euros (EUR 851,400.-) linked to Compartment T;

- Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund L.P, prenamed, to one million four hundred thousand (1,400,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fourteen thousand Euros (EUR 14,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of one million three hundred and eighty six thousand Euros (EUR 1,386,000.-) linked to Compartment T;

- Chenavari Credit Trading D Limited, prenamed, to one million two hundred thousand (1,200,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of twelve thousand Euros (EUR 12,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of one million one hundred and eighty eight thousand Euros (EUR 1,188,000.-) linked to Compartment T;

- CIM SG European Opportunities Fund LP, prenamed, to four hundred thousand (400,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of four thousand Euros (EUR 4,000.-) as well as the payment of an aggregate share premium of three hundred and ninety six thousand Euros (EUR 396,000.-) linked to Compartment T;

- Crown Managed Accounts SPC acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio, prenamed, to six hundred and forty thousand (640,000) Compartment T Shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) linked to the Compartment T, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of six thousand four hundred Euros (EUR 6,400.-) as well as the payment of an aggregate share premium of six hundred and thirty three thousand six hundred Euros (EUR 633,600.-) linked to Compartment T;

The Shareholders resolved to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the amount of four million five hundred thousand Euros (EUR 4,500,000.-) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four million five hundred thousand Euros (EUR 4,500,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolved to amend article 8 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at four million six hundred and twenty six thousand three hundred and nineteen Euros and one cent (EUR 4,626,319.01) represented by:

126,319 (one hundred and twenty six thousand three hundred and nineteen) shares, each with a nominal value of EUR 1 (one Euro), divided in the following classes of shares:

- 12,000 (twelve thousand) ordinary shares called "Ordinary Shares";
- 100 (one hundred) A shares linked to compartment A called "Compartment A Shares";
- 100 (one hundred) B shares linked to compartment B called "Compartment B Shares"
- 100 (one hundred) C shares linked to compartment C called "Compartment C Shares"
- 100 (one hundred) D shares linked to compartment D called "Compartment D Shares"
- 100 (one hundred) E shares linked to compartment E called "Compartment E Shares"
- 320 (three hundred twenty) S shares linked to compartment S called "Compartment S Shares"
- 1 (one) 4 share linked to compartment 4 called "Compartment 4 Share";
- 63,498 (sixty-three thousand four hundred ninety-eight) 5 shares linked to compartment 5 called "Compartment 5 Shares";

- 25,000 (twenty-five thousand) 6 shares linked to compartment 6 called "Compartment 6 Shares";
- 25,000 (twenty-five thousand) 7 shares linked to compartment 7 called "Compartment 7 Shares";

and by 4,500,001 (four million five hundred thousand and one) share, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent), divided in the following classes of shares:

- 1 (one) 1 share linked to compartment 1 called "Compartment 1 Share"
- 4,500,000 (four million five hundred thousand) T shares linked to compartment T called "Compartment T Shares"; (together, the "Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, the Company shall have a share premium account for each compartment (the "Compartment Share Premium Account") which shall be distributable exclusively to the holders of the shares linked to such compartment in proportion to their shareholdings in the shares linked to such compartment. The amount of the Compartment Share Premium Account may be used at the discretion of the board of managers to provide for the payment of any shares linked to such compartment which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of shares linked to such compartment or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand two hundred euros (EUR 4,200.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg").

Ont comparu:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-245882,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263275,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

3. Chenavari Investment Managers Holdings, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-210641,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014.

4. Chenavari Credit Trading L Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263087,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263279,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, un limited partnership, enregistré au Delaware sous le numéro 5302727, avec siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant par son general partner Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund (General Partner) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275961, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro MC-76244,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

8. Chenavari European Structured Credit Master Fund LP,, un société en commandite simple, enregistré au Delaware sous le numéro 5302731, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, agissant par son general partner Chenavari European Structured Credit Master Fund (General Partmer) Limited, une société régie par les lois des Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 275951, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

9. Chenavari Credit Trading A Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-211838,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

10. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro WK-263267,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

11. Chenavari Capital Solutions Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey, GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey, sous le numéro 56977,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

12. Toro Capital I, une Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B143.280, agissant par et pour le compte de ses sous-fonds Toro IA et Toro IB, agissant par son general partner Toro S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143.992, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

13. Crown Managed Accounts SPC, une société, régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2014.

14. Crown Managed Accounts SPC, une société, régie par les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Grand Pavilion Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman, sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 15 décembre 2014.

(Les comparantes 1. à 13. sont ci-après dénommées comme les "Associés")

(Les comparantes 1. 6. 7. 11. et 14. sont ci-après dénommées comme les "Souscripteurs")

Lesdites procurations, qui après avoir été paraphées et signées ne varietur par le représentant susnommé et le notaire soussigné, devront être annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'elles sont les associés (les "Associés") d'AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg comme société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004, ayant un capital social s'élevant à cent vingt-six mille trois cent dix-neuf euros (126.319.- EUR), et ayant son siège social à 55 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.948 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 969, du 11 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 15 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 3630, du 29 novembre 2014. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Créer une (1) classe de parts sociales additionnelles à dénommer parts sociales T (les "Parts Sociales du Compartiment T"), avec une valeur d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, ayant les droits tels que prévus dans les Statuts de la Société.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante cinq mille euros (45.000 EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent vingt-six mille trois cent dix-neuf euros et un cent (126.319,01 EUR) à un montant de cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euros et un cent (171.319,01 EUR) par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) lié au compartiment T qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 6 mars 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société (le "Compartiment T") ayant toutes les droits prévus dans les Statuts de la Société.

3. Accepter la souscription par:

- Chenavari Capital Solutions Limited à huit cent soixante mille (860.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de huit mille six cent euros (8.600,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à huit cent cinquante et un mille quatre cent euros (851.400,- EUR) liée au Compartiment T;

- Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund L.P à un million quatre cent mille (1.400.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatorze mille euros (14.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million trois cent quatre-vingt six mille euros (1.386.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- Chenavari Credit Trading D Limited à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de douze mille euros (12.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million cent quatre-vingt huit mille euros (1.188.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- CIM SG European Opportunities Fund LP à quatre cent mille (400.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatre mille euros (4.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à trois cent quatre-vingt seize mille euros (396.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- Crown Managed Accounts SPC, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio, à six cent quarante mille (640.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de six mille quatre cents euros (6.400,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à six cent trente trois mille six cent euros (633.600,- EUR) liée au Compartiment T;

4. Modifier l'article 8 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents;

5. Divers.

Les parties comparantes ont demandé au notaire de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer une (1) classe de parts sociales additionnelle à dénommer les parts sociales T (les "Parts Sociales du Compartiment T"), avec une valeur d'un euro cent (0,01 EUR) ayant les droits tel que prévus dans les Statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent vingt-six mille trois cent dix-neuf euros et un cent (126.319,01 EUR) à un montant de cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euro et un cent (171,319,01 EUR) par l'émission de quatre millions cinq cents (4.500.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) lié au compartiment T qui a été créé par le conseil de gérance de la Société le 6 mars 2014 conformément à l'article 12 des Statuts de la Société (le "Compartiment T") ayant toutes, les droits prévus dans les Statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des Associés et des Souscripteurs.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de:

- Chenavari Capital Solutions Limited, prénommé, à huit cent soixante mille (860.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de huit mille six cents euros (8.600,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à huit cent cinquante et un mille quatre cents euros (851.400,- EUR) liée au Compartiment T;

- Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund L.P, prénommé, à un million quatre cent mille (1.400.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatorze mille euros (14.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million trois cent quatre-vingt six mille euros (1.386.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- Chenavari Credit Trading D Limited, prénommé, à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0.01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de douze mille euros (12.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à un million cent quatre-vingt huit mille euros (1.188.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- CIM SG European Opportunities Fund LP, prénommé, à quatre cent mille (400.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatre mille euros (4.000,- EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à trois cent quatre-vingt seize mille euros (396.000,- EUR) liée au Compartiment T;

- Crown Managed Accounts SPC, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio, prénommé, à six cent quarante mille (640.000) Parts Sociales du Compartiment T ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) rattachée au compartiment T et paiement intégral en espèces de la valeur nominale de cette part sociale d'un montant de six mille quatre cents euros (6.400,-EUR) ainsi qu'un paiement d'une prime d'émission s'élevant à six cent trente-trois mille six cents euros (633.600,- EUR) liée au Compartiment T;

Les Associés ont décidé d'accepter ces souscriptions et ces paiements et reconnaissent qu'un montant total de quatre millions cinq cent mille (4.500.000,- EUR) en espèces a été payé et que le montant de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, preuve de ces paiements a été apportée au notaire qui a expressément confirmé et enregistré cette déclaration.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des Statuts de la Société, qui dorénavant se lira comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 171.319,01 EUR (cent soixante-et-onze mille trois cent dix-neuf euro et un cent) représenté par:

126.319 (cent vingt six mille trois cent dix-neuf) parts sociales chacune d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) divisées en classes suivantes:

- 12.000 (douze mille) parts sociales ordinaires dénommées "Parts Sociales Ordinaires";
 - 100 (cent) parts sociales A rattachées au compartiment A dénommées "Parts Sociales du Compartiment A";
 - 100 (cent) parts sociales B rattachées au compartiment B dénommées "Parts Sociales du Compartiment B";
 - 100 (cent) parts sociales C rattachées au compartiment C dénommées "Parts Sociales du Compartiment C";
 - 100 (cent) parts sociales D rattachées au compartiment D dénommées "Parts Sociales du Compartiment D";
 - 100 (cent) parts sociales E rattachées au compartiment E dénommées "Parts Sociales du Compartiment E";
 - 320 (trois cent vingt) parts sociales S rattachées au compartiment S dénommées "Parts Sociales du Compartiment S";
 - 1 (une) part sociale 4 rattachée au compartiment 4 dénommée "Part Sociale du Compartiment 4";
 - 63.498 (soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales rattachées au compartiment 5 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 5";
 - 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 6 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 6";
 - 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales rattachées au compartiment 7 dénommée "Parts Sociales du Compartiment 7";
- et 4.500.001 (quatre million cinq cent mille et un) part sociale d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro cent) divisée en classe suivante:

- 1 (une) part sociale 1 rattachée au compartiment 1 dénommée "Part Sociale du Compartiment 1"
- 4.500.000 (quatre cent cinq mille) parts sociales T rattachées au compartiment T dénommées "Parts Sociales du Compartiment T";

(ensemble, les "Parts Sociales").

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) prise conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts.

En complément du capital souscrit, la Société dispose d'un compte de prime d'émission pour chaque compartiment (le "Compte de Prime d'Emission de Compartiment"), lequel sera distribuable exclusivement aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment en proportion avec leur participation de parts liées à un tel compartiment. Le montant du Compte de Prime d'émission peut être utilisé à la discrétion du conseil de gérance pour le paiement de parts liées à un tel compartiment que la Société peut racheter de ses associés, pour la compensation de pertes nettes réalisées, pour le paiement d'une distribution aux détenteurs de parts liées à un tel compartiment ou afin de réserver des fonds à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200.-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61778. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003571/461.

(150003265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Torelb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.310.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

D2T Services S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B numéro 170251, ici représenté par son administrateur Monsieur Thierry DEROCLETTE, avec adresse professionnelle à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, exploiter, et gérer tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles, des noms de domaines, et des droits d'auteurs sur des logiciels, qu'ils soient protégés ou non.

Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "TORELB S.A."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social- Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou être l'administrateur unique de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que

leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommé mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier jeudi du mois de décembre de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les 310 actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) D2T Services S.A., prénommée 310 actions

Les actions ont été libérées par paiement en espèces, à concurrence de 25%, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2015.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-) Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

- Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, né le 22 juin 1972 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur unique se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

- Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B114190.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société siège au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Derochette et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. LAC/2015/119. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003460/205.

(150002386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Aldgate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.004,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.512.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Peter GLEESON, Irish citizen, born on 4 December 1946 in Dublin, and residing at 19 Shrewsbury Road, Ballsbridge, Dublin, Ireland;

2) Mr. William GLEESON, Irish citizen, born on 21 September 1950 in Dublin, and residing at 18 Green park, Orwell Road, Churchtown, Dublin, Ireland;

3) Mr. Oisin QUINN, Irish citizen, born on 9 July 1973 in Tyrone, with address at 21, Orlagh Court, Knocklyon, Dublin, Ireland;

4) Mr. Paul MOLLOY, Irish citizen, born on 18 January 1978 in Dublin, with address at 16A, Clyde Road, Raglan Hall, Dublin, Ireland; and

5) Kelvolda Limited, a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of Cyprus, with its registered address at 35, Theklas Lysioto, Eagle Star House, 6th Floor Limassol, Cyprus and registered under company number HE266418.

All the appearing parties are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of five proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being all the shareholders of Aldgate Holdings S.à r.l., a private limited company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 157512, (the Company), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on 13 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 300 on 14 December 2011 and most recently amended pursuant to a deed of the officiating notary on 18 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484, on 27 February 2013.

The Proxy-holder declared and requested the notary to record that:

I. The five shareholders hold fifteen thousand and four (15,004) registered shares with a par value of one pound (GBP 1.00) each representing the entire share capital of fifteen thousand and four pounds (GBP 15,004.-) of the Company. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present meeting, the appearing parties consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the meeting. Decisions can thus be validly taken on all items of the agenda.

II. The items of the agenda of the meeting on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1.- Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- 2.- Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

3.- Appointment of Sporagnium Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 615637, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and granting the Liquidator the broadest powers set forth in the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law") and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the assets and pay the liabilities of the Company, to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law, and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

4.- Miscellaneous.

III. The shareholders take the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The shareholders resolve to discharge the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Third resolution

The shareholders resolve to appoint the Liquidator with immediate effect and grant the Liquidator the broadest powers set forth in the Law and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the assets and pay the liabilities of the Company, to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law, and for the purposes of winding up the affairs of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to transfer the registered address of the Company from 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg to 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with immediate effect.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Peter GLEESON, citoyen irlandais, né le 4 décembre 1946 à Dublin, Irlande, et résidant au 19 Shrewsbury Road, Ballsbridge, Dublin, Irlande;

2) Monsieur William GLEESON, citoyen irlandais, né le 21 septembre 1950 à Dublin, Irlande, et résidant au 18 Green Park, Orwell Road, Churchtown, Dublin, Irlande;

3) Monsieur Oisín QUINN, citoyen irlandais, né le 9 juillet 1973 à Tyrone, résidant à 21, Orlagh Court, Knocklyon, Dublin, Irlande;

4) Monsieur Paul MOLLOY, citoyen irlandais, né le 18 janvier 1978 à Dublin résidant au 16 A, Clyde Road, Raglan Hall, Dublin, Irlande; et

5) Kelvolda Limited, une société en commandite par actions, enregistrée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social au 35, Theklas Lysioto, Eagle Star House, 6th Floor, Limassol, Chypre, et enregistrée sous le numéro de Société HE266418.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel qu'exposé ci-dessus, déclarent être tous les associés de Aldgate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157512, (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 14 décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 27 février 2013.

Le Mandataire a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les cinq associés détiennent quinze mille quatre (15.004) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société d'un montant de quinze mille quatre Livres Sterling (GBP 15.004). L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors de la présente assemblée, les comparants se considèrent comme valablement convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renoncent, par conséquent, à tous les droits et formalités liés à la convocation à l'Assemblée. Des décisions pourront par conséquent être prises valablement au sujet de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation volontaire;

2. Décharge des gérants de la Société de l'exécution de leurs mandats respectifs.

3. Nomination d'une Sporagium Limitée, société constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 615637, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et conférant au Liquidateur les pouvoirs les plus larges établis dans la loi modifiée du Luxembourg sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 (la «Loi») ainsi que les articles de constitution de la Société pour liquider la Société, pour réaliser l'actif et régler le passif de la Société, pour effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés de la Société, selon l'Article 148 de la Loi, et aux fins de liquider les affaires de la Société.

4. Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de décharger les gérants de la Société de l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer un Liquidateur, avec effet immédiate, et de lui conférer les pouvoirs les plus larges établis dans la Loi et les articles de constitution de la Société, pour liquider la Société, pour réaliser l'actif et régler le passif de la Société, pour effectuer, à sa seule discrétion, des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés de la Société, selon l'Article 148 de la Loi, et aux fins de liquider les affaires de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet immédiat.

15066

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63251. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003532/153.

(150003741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

TP GROUPE (Luxembourg) SA, THOMAS & PIRON GROUPE (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.073.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THOMAS & PIRON GROUPE (Luxembourg) SA», en abrégé «TP GROUPE (Luxembourg) SA», constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 306 du 31 août 1990, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.073;

L'assemblée est ouverte à 15 heures et choisit comme président et scrutateur Madame Hélène PIRON, demeurant professionnellement à Opont (B) et comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à raison de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cinq millions trente et un mille euros (EUR 5.031.000,-) et modification de la valeur nominale des actions;

2. Souscription et libération;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Les actions détenues par la société elle-même ne peuvent, en vertu de l'article 49-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, participer au quorum et le droit de vote lié à chaque action est suspendu.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 d'euros (cinq millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000 euros (trente et un mille euros) à 5.031.000 euros (cinq millions trente et un mille euros) sans création d'actions nouvelles.

Par conséquent, l'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions à quatre mille vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 4.024,80 EUR,-) chacune.

Deuxième résolution
Souscription - Libération

L'assemblée constate la libération en espèce de la présente augmentation de capital, à concurrence de 40%, par l'actionnaire unique, la société de droit belge «THOMAS & PIRON HOLDING», en abrégé «TP HOLDING», avec siège social à B-6852 PALISEUL, rue de la Besace, Our 14, dont le numéro d'entreprise est le 0436.144.563, ici représentée par son administrateur-délégué, la SPRL FRANCOIS PIRON, elle-même représentée par Messieurs François PIRON, Représentant Permanent, Bernard PIRON, Administrateur, et Christian BASTIN, Administrateur, ayant capacité pour engager la Société par leurs signatures conjointes, tous trois représentés par Madame Hélène PIRON, juriste, demeurant professionnellement à B-6852 Opont, 12, rue de Beth, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Our (B), le 2 décembre 2014, laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La somme de deux millions d'euros (2.000.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social de la société est fixé à cinq millions trente et un mille euros (5.031.000 EUR) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de quatre mille vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 4.024,80 EUR,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 3.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par dénomination, siège et représentation elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Piron, M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2014 - EAC/2014/17191 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2015003452/79.

(150002675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Paulonord Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.340.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PAULONORD INVEST S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au RC section B numéro B 105.340, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 304 en date du 9 avril 2005.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacky BARRAULT, retraité, demeurant à F-61250 La Bichonnière, commune de Mieuxcé.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que le comparant demande au notaire d'acter qu'il est le seul actionnaire de la prédite société PAULONORD INVEST S.A.. Le capital social de la société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

2. Que donc l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacky BARRAULT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15948. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003338/56.

(150002938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

"OL Investissements", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuissebur.

R.C.S. Luxembourg B 189.722.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Laurent OLLIER, gérant de sociétés, né le 1^{er} septembre 1967 à Belley (France), demeurant à L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seule et unique associé de la société «OL Investissements», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5364 Schrassig, 5, Beim Fuussebur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 189.722, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2918 du 14 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euro (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, pré-qualifié, comme suit:

Monsieur Laurent OLLIER, pré-qualifié, cent parts sociales	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

III. L'associé unique pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 1 des statuts de la société afin de refléter la suppression d'une société Soparfi;
2. Modification de l'objet social de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la vente de prestations de services auprès de sociétés internationales dans le cadre d'accompagnements de collaborateurs expatriés rattachés aux dites entreprises internationales.

Elle a également pour objet la prestation de services administratifs généralement quelconques pour des tiers à l'exclusion de toutes activités d'expert-comptable et de conseil économique.

La société pourra acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toute espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il est formé par les présentes, par la personne comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilités limitée sous la dénomination «OL Investissements» qui sera régie par les lois y relatives et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»)»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la vente de prestations de services auprès de sociétés internationales dans le cadre d'accompagnements de collaborateurs expatriés rattachés aux dites entreprises internationales.

Elle a également pour objet la prestation de services administratifs généralement quelconques pour des tiers à l'exclusion de toutes activités d'expert-comptable et de conseil économique.

La société pourra acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toute espèce et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. OLLIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16673. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208362/93.

(140232974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Philba Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 5.530.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 12 Décembre

1. Monsieur Philippe BATSCH, né le 08 Juin 1955 à Montigny-Les-Metz (France), demeurant au 72, Clos des sorbiers, F-57155 MARLY

2. Madame Mélodie RAZAFINDRANALY, née le 14 Juin 1981 à Metz (France), demeurant au 21B Rue Saint Dizier, F-54000 NANCY

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 12 Décembre 2014.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination «Philba Renting SC» (ci-après, la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 6. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur Philippe BATSCH et 50 parts à Madame Mélodie RAZAFINDRANALY, les comparants ci-dessus mentionnés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Philippe BATSCH, précité, est nommé gérant,

2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

Monsieur Philippe BATSCH / Madame Mélodie RAZAFINDRANALY.

Référence de publication: 2014208394/67.

(140232268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

IP Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 178.242.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit panaméen Dubois Capital S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia no. 8, Panama City, République de Panama, inscrite au registre des sociétés de Panama sous le numéro 283479,

ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme IP CONSULTING S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 178.242 (NIN 2013 22 11 443) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 19 juin 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1912 du 7 août 2013.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société IP CONSULTING S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société IP CONSULTING S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit panaméen Dubois Capital S.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société IP CONSULTING S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208104/52.

(140232726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.